

[HR] Entrée en vigueur de la loi relative aux médias électroniques

IRIS 2003-9:1/18

*Kresimir Macan
HRT, Croatian Radiotelevision, Zagreb*

Lors de sa session du 15 juillet 2003, le Parlement croate a adopté la loi relative aux médias électroniques, qui donne un statut aux personnes morales et physiques exerçant les activités de production et d'édition des programmes et de services de programmes par le biais des médias électroniques, et qui détermine les modalités de l'exercice de ces activités.

Plusieurs textes réglementaient déjà le domaine des médias électroniques avant l'adoption de cette loi ; une loi spécifique définit le travail et les activités de la Radio-Télévision croate, tandis que les dispositions de la loi relative aux télécommunications et de la loi relative aux annonces publiques fixe les activités des autres médias électroniques. Ces textes ne prévoyaient pas la transparence de la propriété des médias électroniques et n'assuraient pas efficacement la prévention ou la restriction des concentrations d'entreprises susceptibles de conduire à la constitution d'un monopole dans les médias électroniques ou les autres médias. Le territoire de la République de Croatie compte désormais, outre le radiodiffuseur public Hrvatska radiotelevizija (Radio-Télévision croate), quatorze concessionnaires de télévision et cent trente-trois concessionnaires de radio, avec le nouveau concessionnaire national de télévision privée désigné en septembre (voir l'article supra). Cette situation, ainsi que la ratification de la Convention sur la télévision transfrontière par la République de Croatie et la nécessité de se conformer à l'acquis communautaire de l'Union européenne, imposaient plus encore l'adoption d'une loi spécifique définissant dans un texte unique les activités des médias électroniques.

Cette loi a été élaborée au regard de la nécessaire présence de dispositions conformes au principe de la liberté des médias et à la promotion de l'intérêt général parallèlement à l'exercice de ces activités, ainsi qu'au développement des technologies modernes. La loi relative aux médias électroniques précise les principes et les modalités applicables aux activités des médias électroniques et aux activités télévisuelles et radiophoniques, les conditions applicables aux programmes pour l'édition des activités de radio et de télévision, les programmes radiophoniques et télévisuels réalisés à des fins particulières, ainsi que les modalités applicables aux personnes morales et physiques pour l'édition des publications électroniques. Elle affirme en outre la protection du pluralisme et de la diversité des médias électroniques, y compris les questions de publicité et de

transparence de la propriété et les limitations de propriété imposées par souci de protection contre les concentrations interdites. L'instance de régulation, le Conseil des médias électroniques, a été créée conformément à la législation européenne et son objectif premier est de procéder à la surveillance du contenu des programmes eu égard au respect de la loi. Il convient de souligner que les dispositions relatives aux programmes des activités de radio et de télévision en déterminent le contenu et les services, leur classification en catégories distinctes, ainsi que les quotas applicables à certains contenus, la quantité maximale de contenu publicitaire, le volume minimum de la production propre et la part des oeuvres croates et audiovisuelles.

L'adoption et la mise en oeuvre de cette loi permet de coordonner les activités de radio et de télévision ainsi que l'édition des publications électroniques avec les normes européennes ; par ailleurs, la fixation de modalités et de conditions minimales pour l'exercice de ces activités devrait améliorer la qualité du contenu des programmes. Compte tenu de tous ces éléments, un principe d'égalité doit être appliqué à l'ensemble des personnes physiques et morales exerçant ces activités ; il constitue la garantie essentielle d'un développement ultérieur et répond aux exigences des citoyens en mettant en oeuvre leurs droits en matière d'information du public et d'annonces publiques.

La nouvelle loi relative aux médias électroniques est entrée en vigueur le 7 août 2003 et est appliquée depuis le 1 septembre 2003.

Zakon o elektronicnim medijima , Narodne novine No. 122/03 srpnja 2003

<http://www.nn.hr/clanci/sluzbeno/2003/1729.htm>

Loi relative aux medias électroniques, Journal officiel n° 122/03 juillet 2003

